

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [johanie bouchard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8dcd51c5ed5c9e1d241b3ce7>

Date d'obtention : 2024-09-20 14:02:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Commencer par rencontrer la personne qui dénonce ou a vécu une situation pour faire une évaluation SEXTO. Rencontrer tous les individus en lien avec cette situation. Évaluer si la situation est impulsive ou malveillante et diriger l'intervention envers les policiers en donnant les informations nécessaires. Suivre le protocole SEXTO avec les personnes concernées.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

cas #1 même si ce n'est pas un geste malveillant, on doit contacter les policiers et enclencher la démarche SEXTO pour prendre en charge la situation puisque des photos de mineurs sont sur l'appareil.
cas #2 on enclenche le protocole avec la jeune qui consulte. Le jeune adulte sera lui pris en charge par les policiers
cas #3 quand c'est un parent qui vient parler à l'intervenant d'une situation qui n'a pas de conséquences sur la vie scolaire de l'élève, on le dirige vers les policiers et c'est eux qui prendront en charge la situation. Par contre, si l'élève se rend à un intervenant concernant une situation, nous devons instantanément enclencher le protocole et faire les interventions nécessaires.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

si les personnes impliquées refusent de collaborer ou mentent pour protéger les gens qui font partis de l'histoire

Si les personnes impliquées ne fournissent pas tous les éléments de l'histoire donc nous n'avons accès à tous les détails et nous pouvons pas intervenir de façon adéquate dans la situation.